

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00090

Numéro SIREN : 340 043 926

Nom ou dénomination : 40 - 30

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/006874

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **GRENOBLE**



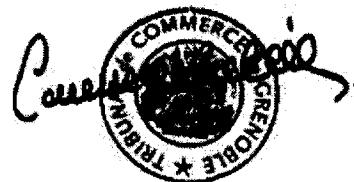
1530387

Dénomination : 40 - 30
Adresse : 29 rue de la Tuilerie 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-

n° de gestion : 1987B00090
n° d'identification : 340 043 926

n° de dépôt : A2020/006874
Date du dépôt : 31/07/2020

Pièce : Extrait de procès-verbal du conseil de surveillance
du 15/10/2019



1530387

30 JUL. 2020

40-30 DEVELOPPEMENT

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8.000.100 euros

Siège social : Zone Industrielle de la Tuilerie, 38170 Seyssinet

501 841 738 R.C.S. Grenoble

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE EN DATE DU 15 OCTOBRE 2019**

l'an deux mille dix-neuf,
le 15 octobre,
à 17 heures,
Au siège social,

Le Conseil de surveillance (le « **Conseil de Surveillance** ») de la société **40-30 Développement**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 8.000.100 euros, dont le siège social est situé zone Industrielle de la Tuilerie, 38170 Seyssinet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 501 841 738 (la « **Société** ») s'est réuni sur convocation verbale de son président, conformément aux stipulations de l'article 18 des statuts de la Société.

Sont présents à la réunion du Conseil de Surveillance et ont dûment signé le registre de présence :

- **Monsieur Johannes Rosenthaler**, né le 7 janvier 1962 à Vienne (Autriche), de nationalité autrichienne, demeurant Hartmannsgasse 1 Klosterneuburg A (Autriche), membre et Président du Conseil de Surveillance ;
- **Monsieur Konrad Roessler**, né le 19 juin 1966 à Oehringen (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant Keplerstrasse 53/1 69120 Heidelberg (Allemagne), membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance ; et
- **Monsieur Jean-Charles Guibert**, né le 13 novembre 1957 à Montpellier (34), de nationalité française, demeurant 44 Route de Saint-Nicolas, 38960 Saint-Etienne-de-Crossey, membre du Conseil de Surveillance.

Les conditions de quorum prévues par les statuts de la Société étant réunies, le Conseil de Surveillance est régulièrement constitué et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- prise d'acte de la démission de Monsieur Pierre Delalez en qualité de membre et président du Directoire de la Société,
- nomination de Monsieur Carlo Agnetti en qualité de président du Directoire de la Société en remplacement de Monsieur Pierre Delalez, et
- pouvoirs pour les formalités légales.

Tous les membres du Conseil de Surveillance étant présents à la présente réunion, ils déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour susmentionné et par conséquent, renoncer à toutes formalités

CA
CA

de convocation et/ou de tenue des réunions prévues par les lois et règlements applicables ainsi que par les statuts de la Société.

PREMIERE DÉCISION

(Prise d'acte de la démission de Monsieur Pierre Delalez en qualité de membre et président du Directoire de la Société)

Le Conseil de Surveillance, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Pierre Delalez de ses fonctions de membre et Président du Directoire de la Société remise au Conseil de Surveillance en date du 15 octobre 2019,

- **prend expressément acte** de la démission de Monsieur Pierre Delalez de ses fonctions de membre et Président du Directoire de la Société, avec effet à compter du 15 octobre 2019 ;
- **prend acte de ce que**, à compter de la démission de Monsieur Pierre Delalez de ses fonctions de membre du Directoire de la Société, le Directoire reste composé de trois (3) membres et que, en l'absence de dispositions légales et/ou statutaires spécifiques, le nombre de membres du Directoire est librement déterminé par le Conseil de surveillance ; et
- **en conséquence de ce qui précède**, décide de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Pierre Delalez au poste de membre du Directoire de la Société.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME DÉCISION

(Nomination de Monsieur Carlo Agnetti en qualité de président du Directoire de la Société en remplacement de Monsieur Pierre Delalez)

Le Conseil de Surveillance, conformément aux stipulations de l'article 16 des statuts de la Société :

- **décide** de nommer Monsieur Carlo Agnetti, né le 29 novembre 1960 à Annecy-le-Vieux (74), de nationalité française, demeurant au 665, route de Clémencières - 38950 Saint Martin le Vinoux, en qualité de Président du Directoire de la Société, en remplacement de Monsieur Pierre Delalez, démissionnaire, avec effet à compter du 15 octobre 2019, pour une durée de trois (3) années ;
- [...]
- **décide que** Monsieur Carlo Agnetti exercera son mandat conformément aux dispositions légales et statutaires applicables ;
- [...]
- **décide que** Monsieur Carlo Agnetti aura en outre droit au remboursement des frais qu'il aura exposés au titre de l'exercice de son mandat sur présentation des justificatifs appropriés ; et
- **prend acte de ce que** Monsieur Carlo Agnetti déclare accepter les fonctions de Président du Directoire de la Société qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'existe, de son propre chef ou autrement, aucune incompatibilité ni interdiction à sa nomination.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

Le Conseil de Surveillance accorde tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption des décisions ci-dessus, telles qu'exigées par la loi et la réglementation applicables.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

(...)

Annexe 1 (...)

Extrait certifié conforme par le Président du Directoire de la Société

Monsieur Carlo Agnetti
Président du Directoire de la Société

